



Vente maison et surendettement

Par Mathias

Bonjour,
Je viens de vendre ma maison que j'ai acheté avec mon ex compagne il y a 10ans. Depuis notre séparation il y a 6 ans j'ai assumé toutes les charges sur la maison avec le remboursement du crédit.. Mon ex compagne est en surendettement à la banque de France et me dois également de l'argent. Dans le cadre de la vente de la maison il reste un bénéfice que mon ex compagne renonce volontairement afin de soldé ses auprès de moi. J'aimerais savoir si cela est possible auprès du notaire ? Et j'aimerais savoir si la banque de France peut elle si opposé ? Merci d'avance
Répondre

Par ESP

Bonjour
Le notaire vous impose-t-il de recevoir chacun 50% ou vous a-t-il demandé une clé de répartition ?

Par Mathias

Pour le moment le notaire m'a rien demandé à ce sujet. Mais je suis encore entrain de finaliser le dossier que le notaire m'a parvenir dans le cadre de la vente.

Par ESP

Si madame et vous êtes d'accord, indiquez votre décompte au notaire...

Par Mathias

Merci pour votre retour

Par ESP

Je vous en prie.